

**Bureau du 13 octobre 2003**

**Décision n° B-2003-1761**

objet : **Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Opération n° 0097 - Acquisition pour le compte de tiers - Autorisation de programme globale - Investissement foncier**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'administration générale

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 1 octobre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain, la Communauté urbaine est amenée à préempter pour le compte de tiers. Ainsi, certains organismes de logements sociaux ou des collectivités locales demandent d'exercer ce droit pour des opérations définies. La Communauté urbaine préempte et cède immédiatement le bien. Sur le plan financier, les préemptions sont préfinancées par le demandeur qui rembourse aussi l'ensemble des frais liés à l'opération. Il y a équilibre entre les dépenses (458 100) et les recettes (458 200).

Pour 2003, le montant des recettes et des dépenses était estimé à 12 000 000 € et complété par une autorisation de programme complémentaire de 5 000 000 € en mai 2003. Cependant, le montant individualisé pour 2003 sur l'opération 0097 - acquisitions pour le compte de tiers - est insuffisant pour gérer les demandes de préemptions jusqu'à la fin de l'année. Le montant total des préemptions pour le compte de tiers à payer en 2003 est de 24,6 M€ pour une autorisation de programme de 17 M€. Une individualisation complémentaire de 7,6 M€ est donc nécessaire en dépenses et en recettes pour 2003.

Le montant individualisé pour 2004 reste inchangé.

Les préemptions restant à engager sont les suivantes :

Noms	Adresses	Communes	2003		Arrêtés
			Acquisition (en €)	Frais (en €)	
France Télécom	12, rue de Cuire	Lyon 4°		23 800,00	18/04/02
AGF	2, rue Juiverie	Lyon 5°	670 000,00		31/07/03
Epoux Comby	160, route de Vienne	Lyon 8°	160 000,00		juillet 2003
Monsieur Deperraz	20, rue Edison	Meysieu	134 000,00		juillet 2003
Epoux Ferrier	6, rue des Ecoles	Saint Cyr au Mont d'Or	515 000,00		juillet 2003
Consorts Richard	44, rue Anatole France	Saint Fons	107 630,00		juillet 2003
Consorts Gouy	2, rue Charles Luizet	Saint Genis Laval	92 916,87		21/01/02

Madame Houria	5, rue Beauséjour	Saint Priest	27 000,00		21/07/03
SCI Berthelot	88, route de la Libération	Sainte Foy lès Lyon	302 400,00		02/06/03
Madame Farjon Mireille	6, rue Meunier	Villeurbanne	180 651,00		21/07/03
Consorts Lafont Meunier	6, rue P.Pechoux	Villeurbanne	167 700,00		21/07/03
Caisse retraite Aéronautique	29-33, rue Clément Michut	Villeurbanne	7 300 000,00		21/07/03
Cts Morgantini-Borne	64, rue Octavie	Villeurbanne	7 623,00		21/07/03
total			9 664 920,87	23 800,00	

Ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable du pôle finances et moyens le 6 octobre 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu ses décisions en date des 17 février et 2 juin 2003 ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme n° 0097 pour un montant de 7,6 M€ en dépenses et en recettes pour 2003.

**2° - Les dépenses** seront imputées sur le compte 458 100 et les recettes sur le compte 458 200.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,